

P

PREMIÈRES SYNTHÈSES

et PREMIÈRES SYNTHÈSES

APRÈS UN CES OU UN SIFE, des trajectoires plutôt dans la ligne des parcours antérieurs

Dix-huit mois après leur entrée en contrat emploi-solidarité ou en stage d'insertion et de formation à l'emploi, les situations des bénéficiaires et les événements professionnels intervenus depuis leur retour sur le marché du travail reflètent des trajectoires qui s'inscrivent dans la continuité des parcours antérieurs. Les jeunes accèdent généralement à des emplois de courte durée tandis que les plus âgés restent menacés par le chômage de longue durée ou par une sortie anticipée de la vie active. Le passage en mesure reste, toutefois, un temps de la vie professionnelle apprécié par les bénéficiaires pour le rôle de réinsertion sociale qu'il exerce.

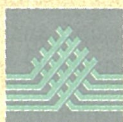
Parmi les bénéficiaires de CES sortis de la mesure (plus des deux tiers), 54 % sont au chômage et 37 % occupent un emploi, sur contrat aidé près de trois fois sur dix. Quant aux stagiaires passés en SIFE, près de la moitié ont un emploi dont 42 % dans le cadre d'un contrat aidé.

La reconstitution des itinéraires des bénéficiaires de CES ou de SIFE avant (1) et après leur passage en mesure confirme le rôle prépondérant des caractéristiques personnelles des individus, mis en évidence par de nombreuses investigations portant sur les trajectoires professionnelles. Ainsi, l'âge et le niveau de formation initiale des bénéficiaires interviennent largement dans la différenciation des trajectoires qu'ils suivent après un CES ou une formation SIFE.

DES PARCOURS FORTEMENT DÉTERMINÉS PAR L'ÂGE ET LA FORMATION INITIALE

Trois types de profils avaient été distingués sur la base des parcours antérieurs au passage en mesure à l'issue de la première interrogation

(1) - Voir CHARPAIL C., ZILBERMAN S., 1996, «*Emploi et chômage avant l'entrée en CES ou en SIFE*», Premières Synthèses, 96-07-30-2, juillet, DARES.



LE PANEL DE SUIVI DES BÉNÉFICIAIRES DE LA POLITIQUE DE L'EMPLOI

Quatre mesures qui comptent le plus grand nombre de bénéficiaires des dispositifs spécifiques de politique d'emploi, ont fait l'objet, au départ, d'un suivi dans le cadre de cette enquête par panel : trois mesures destinées aux chômeurs de longue durée, les Stages d'Insertion et de Formation à l'Emploi (SIFE), les Contrats Emploi-Solidarité (CES) et les Contrats de Retour à l'Emploi (CRE), et une mesure «jeunes», les Contrats de Qualification (CQ). A ces quatre mesures, s'est ajouté le Contrat Initiative Emploi (CIE) mis en oeuvre en juillet 1995.

Trois interrogations par voie postale sont prévues pour cette enquête par panel. Lors de la première interrogation, et pour chaque mesure, 20 000 bénéficiaires sont interrogés. Les interrogations suivantes ne portent que sur les répondants à la vague d'enquête précédente. Des entretiens de contrôle téléphonique sur un échantillon de non-répondants sont réalisés après chaque enquête postale.

Pour ce qui concerne les CES et les SIFE, sont interrogés les bénéficiaires entrés en mars 1994. Les principales caractéristiques de ces deux populations sont très proches de celles observées sur l'ensemble des flux d'entrées de l'année 1994 (tableau).

Les résultats présentés ici sont issus de leur seconde interrogation, dix-huit mois après leur entrée en contrat ou en stage. Environ 7 000 questionnaires postaux ont été collectés et 700 entretiens de contrôle réalisés par téléphone pour chacune des mesures. Les caractéristiques des répondants ont été comparées à celles des populations mères et redressées.

Bénéficiaires entrés en mars 1994 et flux annuel pour 1994 : caractéristiques comparées

En pourcentage

	SIFE		CES	
	Mars 1994	Année 1994	Mars 1994	Année 1994
Sexe				
Homme	41,6	43,4	39,7	37,1
Femme	58,4	56,6	60,3	62,9
Age				
Moins de 26 ans	6,4	5,6	33,3	33,1
26 à 49 ans	88,5	89,5	60,1	59,4
50 ans et plus	5,1	4,9	6,6	7,5
Dernière période de chômage				
Moins de 12 mois	45,4	47,5	21,8	20,1
Plus de 36 mois	8,4	6,8	10,6	13,1
Niveau de formation				
I, II, III, IV	23,9	24,4	16,1	15,2
V	46,7	45,1	50,6	50,6
Vbis, VI	29,4	30,5	33,3	34,2

Source : MES-DARES.

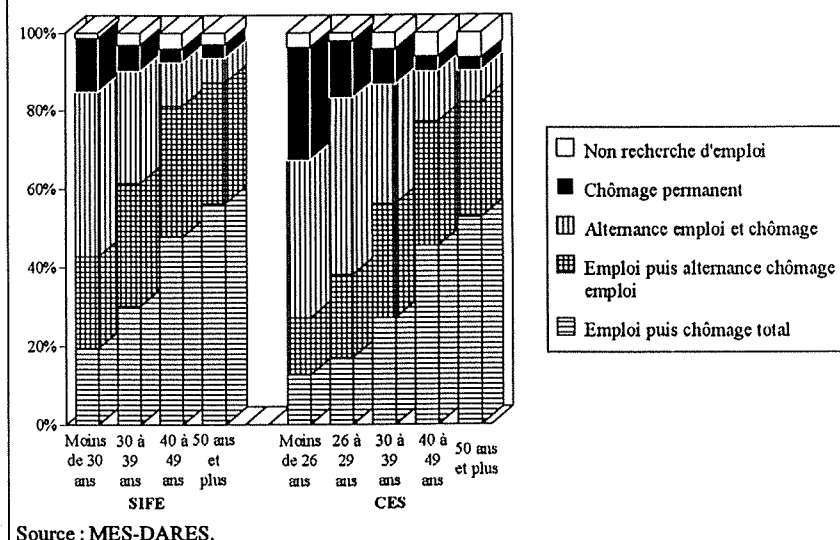
DE L'ÉVALUATION INTERNE AUX EFFETS NETS

L'observation simultanée de populations entrées dans deux dispositifs, différents dans leur contenu (un contrat et un stage) mais ouverts à des publics proches, permet de valider les résultats concernant le poids des caractéristiques individuelles dans la détermination des trajectoires. Ainsi, quelle que soit la mesure suivie, l'âge et le niveau de formation influent fortement sur le devenir des bénéficiaires.

Toutefois, même si les caractéristiques individuelles et les conditions de fonctionnement du marché du travail interviennent largement dans les conditions de retour à l'emploi, chaque dispositif offre des possibilités spécifiques de réinsertion, telles que le recrutement chez l'employeur du CES ou par l'entreprise d'accueil du stagiaire qui ont été appréciées dans le cadre de l'enquête présentée ici.

Cette première évaluation, qu'on peut qualifier d'«interne», resitue les itinéraires des bénéficiaires par rapport à leur profil professionnel antérieur. Elle sera complétée par des travaux en cours visant à comparer ces trajectoires avec celles de populations témoin présentant des caractéristiques individuelles identiques. Ces travaux auront pour objectif de mesurer les effets nets du passage dans chacun des dispositifs sur les itinéraires. On utilisera comme population témoin le fichier historique de l'ANPE qui permet de reconstituer les trajectoires des demandeurs d'emploi inscrits à la même période.

Graphique 1
Parcours professionnels des bénéficiaires avant l'entrée en mesure



d'un panel de bénéficiaires entrés en mars 1994 (encadré 1) dans ces deux dispositifs (graphique 1). Le premier type est celui des jeunes adultes. Aux difficultés d'emploi, souvent rencontrées dès la sortie de scolarité, est associé un chômage récurrent causé essentiellement par la fin d'emplois à durée déterminée.

Le second type réunit, à l'opposé, les bénéficiaires les plus âgés qui, pour la plupart, sont entrés sur le marché du travail avant le milieu des années soixante-dix. Ils ont occupé pendant de longues périodes des emplois stables avant d'être licenciés et plongés dans le chômage de longue durée.

Entre ces deux groupes de bénéficiaires, se situe un troisième groupe, important en nombre, dont les caractéristiques évoluent de façon progressive avec l'âge, s'éloignant de celles du groupe des jeunes adultes pour rejoindre celles des plus âgés. C'est particulièrement vrai pour la durée totale et le nombre de périodes de chômage, les circonstances d'apparition des difficultés et le type de parcours suivi avant l'entrée en mesure.

Comment les emplois en CES ou les formations SIFE, en tant qu'«événements» professionnels provoqués par une situation de chômage, influent-ils, le cas échéant,

sur les trajectoires antérieures fortement prédéterminées par l'âge et les mécanismes du marché du travail (encadré 2) ?

Dix huit mois après l'entrée en mesure, les résultats issus de la seconde interrogation montrent que le retour sur le marché du travail s'effectue pour chaque groupe d'âge dans des conditions comparables : proportion de chômeurs élevée pour les personnes les plus âgées, importance des statuts à caractère temporaire pour les plus jeunes.

Les statuts à caractère temporaire restent dominants parmi les emplois occupés par les jeunes adultes de moins de 30 ans

Plus de 54 % des jeunes passés en SIFE et 40 % de ceux passés en CES occupent un emploi en septembre 1995 (tableau 1), et il s'agit le plus souvent d'emplois non aidés. Mais, parmi ces emplois, la part des contrats à durée déterminée et de l'intérim est prépondérante (près de 60 %). Les itinéraires restent accidentés, en particulier ceux des hommes, et caractérisés par l'alternance de périodes de chômage et d'emploi en CDD ou intérim. Par rapport à la situation antérieure, il y aurait donc une certaine continuité d'un parcours «en pointillé».

Tableau 1
Situations en septembre 1995 des bénéficiaires des dispositifs selon l'âge

En pourcentage

	SIFE					CES					
	Moins de 30 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 ans et plus	Ens.	Moins de 26 ans	26 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 ans et plus	Ens.
Population en emploi	54,4	46,6	47,2	40,4	48,6	40,3	35,5	35,9	32,8	28,5	36,8
Part de l'emploi aidé dans l'emploi total ...	36,8	41,8	46,8	60,9	42,4	21,3	25,6	27,9	34,5	50,5	26,1
Contrats à durée déterminée et intérim dans l'emploi non aidé	57,3	51,3	44,2	45,6	51,4	59,3	53,8	54,4	47,9	39,0	55,5
Stage	3,2	4,2	3,8	1,7	3,7	6,5	4,9	4,0	3,1	1,3	5,0
Chômage	37,1	44,4	46,0	53,2	43,2	49,8	54,9	55,9	61,2	60,3	54,2
Retrait d'activité	5,3	4,8	3,0	4,7	4,5	3,4	4,7	4,2	2,9	9,9	4,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : MES-DARES.

Contrats aidés et surtout chômage constituent la majorité des parcours des plus âgés

Dix-huit mois après l'entrée dans le dispositif, les personnes de plus de 50 ans se retrouvent en majorité au chômage. L'intérêt essentiel du passage en mesure pour ces bénéficiaires a donc été la sortie temporaire d'une situation de chômage pendant la durée du contrat ou du stage.

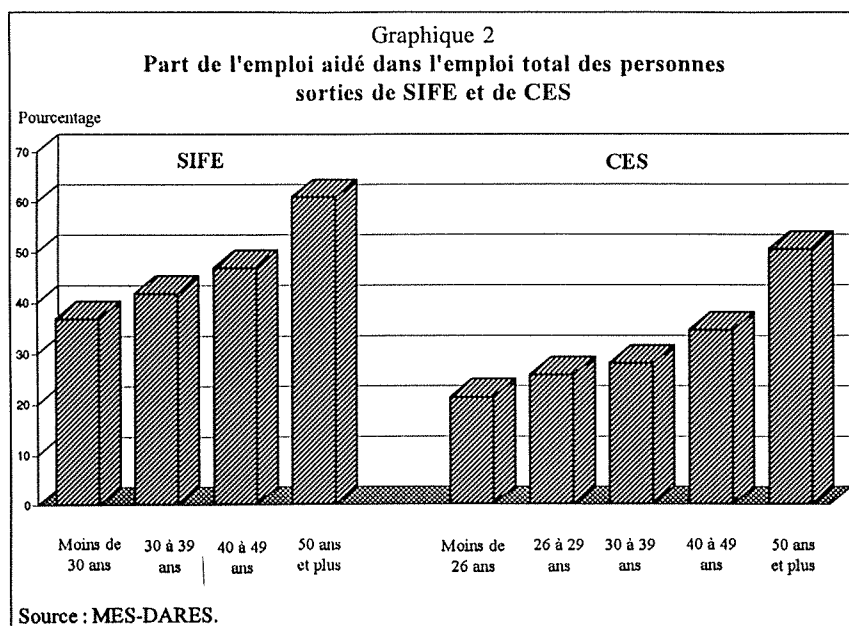
Lorsqu'il n'y a pas retour au chômage, les emplois occupés (hors maintien en CES) correspondent dans plus de la moitié des cas à des contrats aidés (tableau 1). La rupture professionnelle qui a précédé l'entrée en mesure a donc eu pour les personnes de cette classe d'âge des conséquences très fortes.

Le passage en mesure, en particulier en CES, renouvelé le cas échéant, peut être pour une partie d'entre eux, le dernier épisode professionnel avant de quitter le marché du travail, revêtant alors un caractère de transition vers l'inactivité.

La diversité des parcours professionnels des bénéficiaires d'âge moyen

Plus souvent en emploi à la date d'observation que les plus âgés mais aussi plus souvent au chômage que les plus jeunes, ces bénéficiaires ont une situation qui varie selon leur âge. Ainsi, les 30-39 ans occupent largement des emplois non aidés et sont majoritairement en CDD ou en intérim mais cette forme d'emploi diminue à partir de la quarantaine (tableau 1). Par contre, la part de l'emploi aidé dans l'emploi total augmente avec l'âge des bénéficiaires. Une proportion non négligeable

(2) - Il s'agit ici d'apprécier l'impact du passage en mesure sur les trajectoires des bénéficiaires : les bénéficiaires de CES qui, en septembre 1995, continuent d'être employés sous ce statut, ne sont donc pas pris en compte (voir ci-dessous).



de personnes sorties des dispositifs se retrouvent en stage. Suivre une formation à la sortie d'une mesure de politique d'emploi ou peu de temps après est plutôt signe, pour ces tranches d'âge, de fragilité professionnelle : le plus souvent, il résulte de cet enchaînement, des itinéraires dominés par le chômage.

Ces bénéficiaires d'âge intermédiaire ne semblent donc pas réellement pouvoir accéder à d'autres modes d'insertion que ceux réservés aux plus jeunes ou aux plus âgés, avec un accès très difficile à des contrats de travail durables.

Les bénéficiaires présentent donc en septembre 1995 des situations professionnelles cohérentes avec leurs trajectoires antérieures au passage en mesure (2).

Globalement et pour chaque génération, on ne constate guère de modification du cheminement professionnel. Les stagiaires SIFE sont, certes en septembre 1995, plus souvent en emploi (48,6 %) que les anciens CES (36,8 %), mais cela renvoie à des possibilités plus importantes d'accès à l'emploi aidé. Alors que les bénéficiaires de CES ont, en quelque sorte, épuisé leurs «droits d'accès» à la sphère de l'emploi aidé non marchand, (avec une possibilité de reconduction du CES ou de passage en contrat emploi

consolidé), les stagiaires y accèdent souvent à la sortie d'un SIFE. Ainsi, la part de l'emploi aidé dans les situations d'emploi des personnes passées en SIFE s'élève à 42,4 %, alors qu'elle n'est que de 26,1 % pour les bénéficiaires de CES (tableau 1 et graphique 2). Les CES contribuent donc, dans une certaine mesure, à offrir des débouchés aux stagiaires SIFE (tableau 2), représentant près des deux tiers des contrats aidés qui leur sont proposés.

L'ACCÈS A L'EMPLOI : TROIS TYPES DE TRAJECTOIRES APRÈS LE PASSAGE EN MESURE

Les situations globales observées en septembre 1995 sont le résultat d'itinéraires variés depuis la fin du CES ou du SIFE jusqu'à la date de l'enquête, soit sur une période de huit mois et demi en moyenne pour les CES et de quatorze mois pour les stagiaires SIFE.

Une situation particulière : le cas des bénéficiaires de «CES prolongé»

Sont bien sûr à considérer hors champ de l'analyse des trajectoires,

Tableau 2
Contrats aidés occupés à l'issue d'un CES ou d'un SIFE

En pourcentage

	Contrat aidé à l'issue d'un CES					Contrat aidé à l'issue d'un SIFE				
	CEC	CRE-CIE	CA	CQ	Total	CES	CRE-CIE	CA	CQ	Total
Sexe										
Hommes	42,5	33,0	7,2	17,3	100,0	50,1	47,9	0,2	1,8	100,0
Femmes	51,4	36,3	0,6	11,7	100,0	72,7	26,0	0,2	1,1	100,0
Age										
Moins de 26 ans	25,7	28,8	9,1	36,4	100,0	67,8	19,0	-	13,2	100,0
26 à 29 ans	69,2	30,8	-	-	100,0	63,6	36,4	-	-	100,0
30 à 39 ans	57,4	42,6	-	-	100,0	65,0	35,0	-	-	100,0
40 à 49 ans	58,3	41,7	-	-	100,0	68,0	32,0	-	-	100,0
50 ans et plus	58,6	41,4	-	-	100,0	56,0	44,0	-	-	100,0
Niveau de formation										
I à IV	45,8	37,9	2,1	14,2	100,0	61,3	38,2	-	0,5	100,0
V	48,0	33,0	3,5	15,5	100,0	63,5	34,7	0,2	1,6	100,0
V bis et VI	48,0	36,3	5,4	10,3	100,0	68,6	30,1	0,5	0,8	100,0
Ensemble	47,5	34,8	3,5	14,2	100,0	64,7	34,0	0,2	1,1	100,0

CEC : contrat emploi-solidarité; CEC : contrat emploi consolidé; CRE : contrat de retour à l'emploi; CIE : contrat initiative emploi; CA : contrat d'adaptation; CQ : contrat de qualification.

Source : MES-DARES.

les personnes qui ne sont pas encore réellement sorties des mesures. Ceci ne concerne que les bénéficiaires de CES : en septembre 1995, dix-huit mois après leur entrée, 32 % d'entre eux continuent d'être employés sous ce statut. La plupart ont un contrat de deux ans obtenu, le plus souvent, à l'occasion d'un renouvellement à l'issue d'un premier contrat d'un an. Par rapport à

l'ensemble de la cohorte de départ, cette population restée en CES apparaît plus masculine, plus âgée (33,7 % ont 40 ans et plus contre 23,2 % pour l'ensemble) et dispose d'un niveau de formation initiale inférieur à la moyenne (tableau 3). Ce public est souvent composé d'ouvriers âgés, entrés en CES après une vie professionnelle plutôt dominée par la stabilité. Les éta-

blissements scolaires sont particulièrement nombreux parmi les employeurs de ces CES «prolongés». Les emplois occupés consistent très souvent à entretenir des équipements collectifs. Dans presque tous les cas, cette tâche n'a pas varié depuis le début du contrat, dix-huit mois plus tôt.

En dehors des personnes maintenues en CES, trois itinéraires communs aux bénéficiaires de SIFE ou de CES sortis des mesures peuvent être distingués (cf. schémas des itinéraires CES et SIFE).

Tableau 3
Caractéristiques des bénéficiaires sortis et restés en CES

En pourcentage

	Population toujours en CES	Population sortie de CES	Ensemble
Sexe			
Hommes	41,6	38,8	39,7
Femmes	58,4	61,2	60,3
Age			
Moins de 26 ans	20,7	39,1	33,3
26 à 29 ans	16,3	16,8	16,6
30 à 39 ans	29,3	25,8	26,9
40-49 ans	21,0	14,5	16,6
50 ans et plus	12,7	3,8	6,6
Niveau de formation			
I-IV	13,0	17,5	16,1
V	47,0	52,4	50,6
Vbis-VI	40,0	30,1	33,3
Effectifs	10 633	22 598	33 231

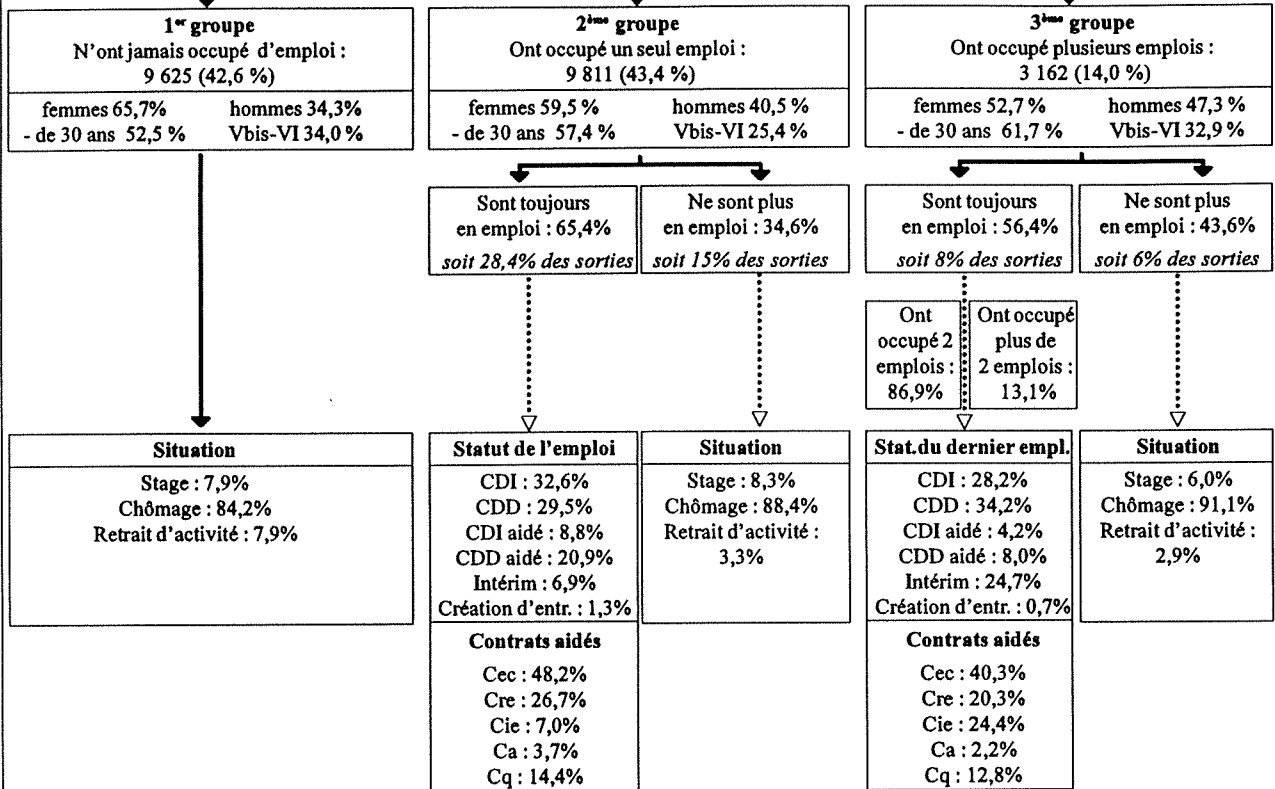
Source : MES-DARES.

Sans emploi depuis la fin de la mesure : CES (42,6 %), SIFE (32,7 %)

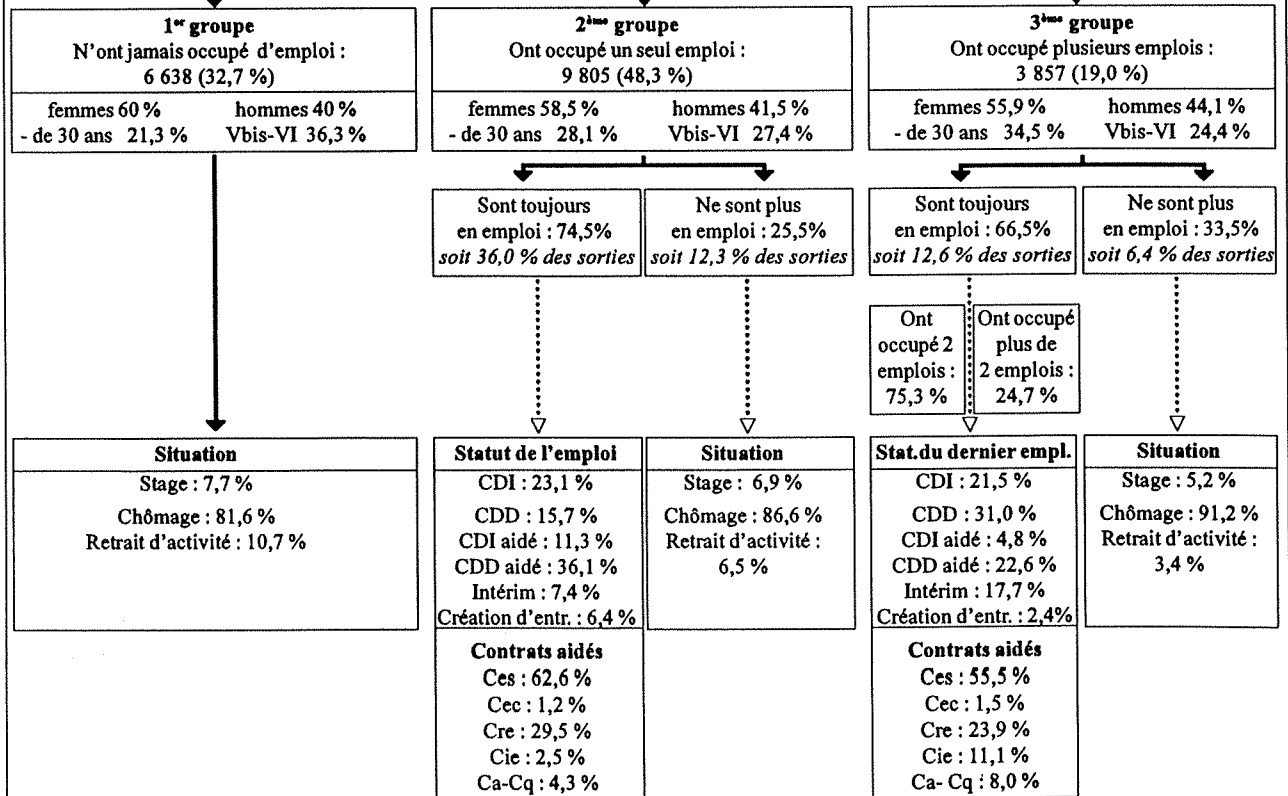
Les membres de ce groupe se caractérisent par un âge plus élevé que la moyenne et/ou un niveau de formation plus faible. Les femmes y sont plus nombreuses. A la date d'observation, plus de 80 % des bénéficiaires et des stagiaires restés sans emploi depuis la fin de la mesure sont au chômage; les autres se partagent entre stages de formation et retrait d'activité.

Schémas

Bénéficiaires entrés en CES en mars 1994
Itinéraires de ceux qui ne sont plus en CES : 22 598
 femmes : 13 826 (61,2 %) hommes : 8 772 (38,8 %)
 moins de 30 ans 55,9 % Vbis-VI 30,1%



Stagiaires entrés en SIFE en mars 1994 : 20 300
Itinéraires suivis
 femmes : 11 875 (58,5 %) hommes : 8 425 (41,5 %)
 moins de 30 ans 27,1 % Vbis-VI 29,7 %



Un seul emploi occupé : CES (43,4 %), SIFE (48,3 %)

Près de la moitié des personnes appartenant à ces deux cohortes n'a occupé qu'un seul emploi au cours de la période. C'est un public assez représentatif de celui de chaque mesure, bien que les plus jeunes et les niveaux de formation moyens et supérieurs soient un peu plus nombreux.

L'emploi obtenu après la mesure est toujours occupé à la date d'observation par près des deux-tiers des ex-CES de ce groupe, et par trois-quarts des anciens stagiaires. La forte proportion de contrats aidés occupés par ces derniers, (47,4 % dont de nombreux CES, contre 29,7 % pour les anciens CES), ainsi que la part non négligeable de créations d'entreprise, auxquelles préparent explicitement un certain nombre de stages (6,4 %), contribue à ce taux plus élevé de maintien dans l'emploi.

Pour les bénéficiaires de SIFE et de CES qui ont conservé leur emploi, les situations observées restent toutefois fragiles puisque la part des contrats à durée déterminée (aidés ou non aidés) et de l'intérim est majoritaire, représentant dans les deux cas près de six emplois sur dix.

Parmi les personnes qui n'occupent plus l'emploi retrouvé à la sortie de mesure, près de neuf sur dix sont au chômage. Les non-demandeurs d'emploi sont plutôt en stage de formation; très peu ont abandonné de façon définitive ou temporaire la recherche d'activité.

Au moins deux emplois depuis la sortie de la mesure : CES (14 %), SIFE (19 %)

Ce troisième itinéraire concerne des effectifs en nombre plus réduit. Il est suivi par un public plus masculin et beaucoup plus jeune. Cet itinéraire se différencie des deux premiers par l'enchaînement de si-

tuations d'emploi de courte durée alternant avec des périodes de chômage. De fait, les taux de maintien dans l'emploi à la date de l'enquête sont inférieurs de près de dix points à ceux relevés dans le cas de figure précédent : pour les CES, ils sont de 56,4 % au lieu de 65,4 %, pour les SIFE, de 66,5 % au lieu de 74,5 % (cf. schémas).

Parmi ces emplois, l'intérim et les CDD non aidés représentent, plus encore que pour l'itinéraire précédent, la majorité des situations observées. Le poids de ces contrats de droit commun mais temporaires illustre une importante difficulté de progression vers la stabilité. Le recrutement sur contrat aidé est plus rare pour les membres de ce groupe, car ces contrats sont le plus souvent obtenus juste après la sortie de la mesure.

Parmi ceux qui n'ont pu conserver aucun des emplois obtenus depuis leur sortie de mesure, les situations de chômage sont très nombreuses, plus de neuf cas sur dix. Les arrêts de recherche d'emploi n'interviennent que très rarement dans ce public jeune et masculin. Les stages réunissent 5 à 6 % des situations hors emploi de ce groupe.

LES POSSIBILITÉS D'INSERTION LIÉES AU PASSAGE EN MESURE

Même si de façon globale, les trajectoires professionnelles des bénéficiaires de CES ou de SIFE sont très dépendantes de leurs caractéristiques socio-démographiques, les potentialités offertes par le passage dans l'un ou l'autre des dispositifs peuvent être analysées plus avant, qu'il s'agisse de réinsertion chez le même employeur dans le cas des CES, par l'entreprise d'accueil des stagiaires SIFE, ou de valorisation ultérieure des compétences acquises.

Les emplois occupés après le CES : dans un quart des cas, chez le même employeur sous un autre statut

Plus du quart des personnes ayant occupé un emploi à l'issue de leur CES déclarent avoir été recrutées chez le même employeur sous un autre statut. Ce type de réinsertion semble d'ailleurs favoriser le maintien ultérieur dans l'emploi. En effet, parmi les anciens bénéficiaires qui déclarent avoir obtenu un emploi chez leur employeur en CES, plus de huit sur dix l'occupent toujours à la date de l'enquête. Ils sont moins de six sur dix à l'occuper encore lorsqu'il y a eu changement d'employeur.

Les bénéficiaires restés chez le même employeur sont plus souvent en emploi aidé (41 % contre 24 % lors d'un changement). Les contrats aidés ne sont d'ailleurs pas les mêmes selon les cas : plus de trois personnes recrutées par l'employeur du CES sur quatre sont en CEC, alors que pour celles embauchées chez un autre employeur dominant le CRE et le CIE (68 %) et les contrats de qualification (22 %).

Les employeurs, qui recrutent sous un autre statut à l'issue du CES, sont plutôt les hôpitaux et les entreprises publiques. Cependant, les employeurs qui n'embauchent pas suite aux CES, proposent plus souvent le renouvellement de ceux-ci : c'est le cas notamment des établissements scolaires. Ceci dénote une volonté largement partagée de maintenir en poste les bénéficiaires, soit par une reconduction du CES, soit par un recrutement ultérieur souvent effectué en contrat aidé.

La probabilité de rester chez l'employeur du CES sous un autre statut augmente avec le niveau de formation; les femmes et les personnes appartenant à la tranche d'âge de 30-39 ans bénéficient également d'un léger avantage en la matière.

Parmi les personnes recrutées sur un autre statut chez l'employeur du CES, près de sept sur dix continuent d'y occuper le même emploi, et 11,4 % seulement ont complètement changé d'activité.

Pour les bénéficiaires qui ont changé d'employeur, à peine 10 % indiquent au contraire qu'ils occupent un emploi similaire à celui du CES, tandis qu'un tiers d'entre eux seulement déclarent avoir occupé au cours de leur vie professionnelle antérieure un poste identique. Le CES marquerait ainsi une double rupture professionnelle pour les personnes qui en bénéficient : dans la moitié des cas, l'emploi qu'elles ont occupé pendant sa durée ne correspond pas à leur qualification antérieure, et dans deux cas sur trois, la fin du CES signifie une nouvelle orientation professionnelle.

Au total, l'apport spécifique d'un CES réside dans les possibilités de maintien de ses bénéficiaires dans l'organisme employeur. Par contre, il ne semble permettre qu'une valorisation limitée de l'expérience professionnelle acquise pendant sa durée.

15 % des stagiaires en emploi ont été recrutés par l'entreprise qui les a accueillis en formation

Les programmes proposés n'incluent pas forcément un stage pratique en entreprise. C'est le cas en particulier des stages de courte durée qui sont plutôt suivis par des personnes présentant un niveau de formation égal ou supérieur au bac. Les stagiaires âgés de 50 ans et plus

sont également peu orientés vers des formations incluant des périodes en entreprise. Parmi ceux qui ont fait un stage pratique (78 % des stagiaires), 15,3 % des personnes ayant occupé un emploi après leur stage ont été recrutées dans l'entreprise où s'est déroulée la période d'application. Les trois quarts d'entre elles occupent toujours cet emploi à la date de l'enquête, soit la même proportion que pour les autres stagiaires recrutés chez un autre employeur. En revanche, les statuts obtenus sont plus stables : 62 % occupent un contrat à durée indéterminée, aidé ou non, tandis que 29 % seulement des autres stagiaires sont dans cette situation. La part des contrats aidés est encore très proche dans les deux cas mais les types de contrats proposés diffèrent : 44 % dans le premier cas sont presque exclusivement des CRE ou des CIE, 48 % dans le second où sept sur dix sont des CES.

Les entreprises d'accueil appartenant aux secteurs de l'industrie et du commerce sont celles qui proposent le plus souvent un emploi à leurs stagiaires, la période en entreprise ayant dans ce cas une fonction de présélection. A l'opposé, les organismes du secteur non marchand semblent moins en mesure de le faire, y compris sur des contrats aidés.

Les stagiaires SIFE tirent d'autant plus bénéfice de la formation professionnelle acquise qu'ils ont trouvé un emploi, toujours occupé à la date de l'enquête. Dans ce cas, toutefois, seuls 30 % des anciens stagiaires déclarent que leur formation leur est tout à fait utile

dans cet emploi et 37 % qu'elle ne leur est d'aucun usage. Mais, parmi ceux qui ont été embauchés par l'entreprise de stage, l'utilité de la formation est nettement plus affirmée. Etre recruté dans l'entreprise d'accueil accroît évidemment les opportunités de mettre en oeuvre les acquis de la formation. En revanche, ces acquis sont nettement moins mis à contribution quand les stagiaires sont embauchés en CES, dispositif qui propose un éventail d'emplois beaucoup plus réduit.

Un rôle de réinsertion sociale reconnu par les bénéficiaires

Les appréciations que les bénéficiaires de CES ou de SIFE portent sur leur passage en mesure sont pour l'essentiel tributaires de leur situation au moment de l'interrogation. Au total, ils accordent peu de crédit au CES pour retrouver directement un emploi ou au SIFE comme moyen d'améliorer leur profil professionnel. Mais les dispositifs ne peuvent pas être évalués uniquement à cette aune, et il est un domaine où les jugements des bénéficiaires sont beaucoup plus largement favorables. Quelle que soit leur situation dix-huit mois après leur entrée en mesure, la majorité des anciens stagiaires et des bénéficiaires de CES (plus de 60 %) reconnaît en effet, que cette expérience a été une période positive de réinsertion sociale grâce à la rupture de l'isolement provoqué par le chômage.

*Christine CHARPAIL,
Serge ZILBERMAN
(DARES).*

PREMIERES INFORMATIONS et PREMIERES SYNTHESSES sont éditées par le Ministère de l'emploi et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : 01.44.38.22.60. Télécopie 01.44.38.24.43. Directeur de la publication : Claude Seibel.

Secrétariat de rédaction : Jean-Yves Rognant et Catherine Demaison. Maquettistes : Daniel Lepesant et Guy Barbut. Conception graphique : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Impression : Ecoprint, Pontcarré et JCDM-BUDY, Paris. Reprographie : DARES. Abonnements : la documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers cedex. Tél. : 01.48.39.56.00. Télécopie : 01.48.39.56.01 - PREMIERES INFORMATIONS et PREMIERES SYNTHESSES : 1 an (52 n°) : 650 F - Europe : 685 F - Autres pays : 700 F. Publicité : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.